

AEDES AEDOL PH+**801715**

Inflammable



2.1 : gaz inflammable.

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****Nom commercial** : AEDES AEDOL PH+.**Identification du produit** : Aérosol.**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

* **Usage** : Réservé à un usage professionnel.
Préparation / produit biocide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : AEDES
75 Rue d'Orgemont
95210 Saint Gratien
Téléphone : 01-39-89-85-86
Télécopie : 01-39-89-86-44
e-mail : info@aedes.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : +33 (0) 1 45 42 59 59 (INRS)

2. Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification CE 67/548 ou CE 1999/45**

: R10

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

: Non applicable.

2.2. Éléments d'étiquetage**Étiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45**

• Symbole(s)



: Inflammable.

Cette préparation est soumise à la réglementation Européenne sur l'étiquetage conformément à la Directive 1999/45/CE, ses adaptations et ses annexes.

• Phrase(s) R

: R10 : Inflammable.

• Phrase(s) S

: S2 : Conserver hors de portée des enfants.

S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S23 : Ne pas respirer les gaz, fumées, vapeurs, aérosols.

S33 : Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

AEDES AEDOL PH+

801715

2. Identification des dangers (suite)

- * **Contient** : chlorure de N,N-didécyl-N,N-diméthylammonium (N° CAS 7173-51-5) : 0.62% m/m
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine (N° CAS 2372-82-9) : 0.69% m/m
- Conseils de sécurité** : Date d'expiration : 2 ans
Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.
- * **Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.**
: En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Contacter le centre anti-poisons le plus proche. Evacuer tout organisme à sang froid et à sang chaud, les denrées alimentaires de la zone à traiter.
L'emballage doit être éliminé en tant que déchets dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
- Autres** : TP 2 - Réservé à un usage professionnel.
Type de préparation : Générateur d'aérosol prêt à l'emploi (AE)

2.3. Autres dangers

Aucune dans des conditions normales.

3. Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	n° CAS	n° EINECS	Index CE	REACH	Classification
Ethanol	: 25 à 50 %	64-17-5	200-578-6	603-002-00-5	-----	F; R11 -----
N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	: < 1 %	2372-82-9	219-145-8	-----	-----	Xn; R48/22 C; R35 N; R50 -----
1,1,1,2-Tetrafluoroethane	:	811-97-2	212-377-0	-----	-----	-----

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins

- * **- Inhalation** : Faire respirer de l'air frais.
Mettre la victime au repos.
Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- * **- Contact avec la peau** : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Consulter un médecin si une indisposition se développe.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

AEDES AEDOL PH+

801715

4. Premiers secours (suite)

- Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Symptômes liés à l'utilisation**

- * - Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut causer des difficultés respiratoires.
- * - Contact avec la peau : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation.
- * - Ingestion : Ingestion peu probable.
- * - Contact avec les yeux : Le contact avec les yeux est probablement irritant.

Autres informations : Dans tous les cas : Consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins : traiter de façon symptomatique

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction**

- Adéquats : Poudre.
Dioxyde de carbone.
Mousse.
Pulvérisation d'eau.
- Contre-indiqué : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- * **Risques particuliers** : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables.

5.3. Conseils aux pompiers

- * **Classe d'inflammabilité** : Inflammable.
- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Incendies avoisinants** : Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les surpressions refroidir les aérosols avec de l'eau.
Refroidir les surfaces exposées par pulvérisation d'eau.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions générales** : Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols.
Aérer la zone.
Ecarter toute source d'ignition.
- Précautions individuelles** : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.
Evacuer et restreindre l'accès.
Ne pas fumer.

AEDES AEDOL PH+

801715

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

6.2. Précautions pour l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mesures après fuite / épandage : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle : Voir section 8 pour plus de détails

Traitement des déchets : Voir section 13 pour plus de détails

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général : Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.
Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.
Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/explosion et de danger pour la santé.
Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols.
Toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols.

Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement - Ne pas fumer.

Manipulation : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

Mesures techniques de protection : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre.

Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit, à sa pression et température d'utilisation.
Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.
Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.
Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C.
Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols.
Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone " aérosols " doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock. Ne pas fumer.

Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des

AEDES AEDOL PH+

801715

7. Manipulation et stockage (suite)

couches inférieures ne s'écrasent pas (risque de fuites par compression).

Il est recommandé :

- de ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires.
- d'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.

Stockage - à l'abri de : Rayons directs du soleil.
Chaleur.
Flamme nue.
Etincelles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

- * **Limites d'exposition professionnelle** : Ethanol : VLE - France [mg/m³] : 9500
Ethanol : VLE - France [ppm] : 5000
Ethanol : VME - France [mg/m³] : 1900
Ethanol : VME - France [ppm] : 1000
Propane-2-ol : VLE - France [mg/m³] : 980
Propane-2-ol : VLE - France [ppm] : 400
1,1,1,2-Tetrafluoroethane : VLT-TWA [mg/m³] : 4420
1,1,1,2-Tetrafluoroethane : VLT-TWA [ppm] : 1000

8.2. Contrôles de l'exposition**Protection individuelle**

- **Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- * - **Protection de la peau** : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.
- * - **Protection des yeux** : Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.
- * - **Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle** : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****• Aspect**

Etat physique : Liquide.
Couleur : Incolore.

• Odeur

AEDES AEDOL PH+

801715

9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

Odeur	: Caractéristique.
• Seuil olfactif	: /
• pH	: /
pH	: Aucune donnée disponible.
• Point de fusion / Point de congélation	: /
• Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition	: /
• Point d'éclair	: /
Point d'éclair [°C]	: 13
• Taux d'évaporation	: /
• Inflammabilité	: /
• Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)	: /
• Pression de vapeur	: /
• Densité de vapeur	: /
• Densité relative	:
* Densité	: 0.8 (PA)
• Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: Bonne.
• Coefficient de partage : n-octanol / eau	: /
• Température d'auto-inflammabilité	: /
• Température de décomposition	: /
• Viscosité	: /
• Propriétés explosives	: /
• Propriétés comburantes	: /

9.2. Autres informations

Autres : Pression de l'aérosol à 20°C : 4Bars.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

/

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans des conditions normales d'utilisations

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Rayons directs du soleil. Chaleur. Etincelles. Flamme nue.

AEDES AEDOL PH+

801715

10. Stabilité et réactivité (suite)**10.5. Matières à éviter**

- * **Matières incompatibles** : Boîtier aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec les oxydants, acides ou bases.
Oxydants forts. . En présence d'argent nitrate ou de mercure, formation de fulminates des métaux correspondants qui sont des composés explosifs.
- Métaux alcalins. Acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

- * **Produits de décomposition dangereux** : Aucun(es) dans des conditions normales. Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques. : Dioxyde de carbone. , Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote.
L'oxydation ménagée conduit principalement à l'aldéhyde et à l'acide acétique, et selon les conditions à l'aldéhyde formique.

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

- * **- Inhalation** : L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.
L'inhalation de vapeurs peut causer des difficultés respiratoires.
Maux de tête.
- * **- Cutanée** : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement.
- * **- Oculaire** : Douleur cuisante, larmoiement, des lésions de l'épithélium cornéen et une hyperémie de la conjonctive. La cicatrisation est spontanée, rapide et complète.

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****Information relative aux effets écologiques**

- : Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement.
Éviter le rejet dans l'environnement.

12.2. Persistance - dégradabilité

/

12.3. Potentiel de bio-accumulation

/

12.4. Mobilité dans le sol

/

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

/

AEDES AEDOL PH+

801715

12. Informations écologiques (suite)

12.6. Autres effets néfastes

/

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination des déchets : Evacuer les bombes aérosols usagées ou endommagées sur des sites de décharge autorisés.
Eviter le rejet dans l'environnement.
Eliminer le produit conformément aux réglementations locales.

14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Information générale Les aérosols peuvent bénéficier d'exonération d'étiquetage transport et de déclaration sous le régime des quantités limitées.

Numéro ONU : 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Shipping name : UN1950 AÉROSOLS, 2.1, 5F, (D)

Nom d'expédition des Nations unies : UN1950 AÉROSOLS, 2.1, 5F, (D)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquette(s) de danger



: 2.1

Transport terrestre

- ADR/RID : Class : 2
Group : F

- I.D. n° : --

Classe(s) de danger pour le transport : 2

Transport par mer

- IMO-IMDG : Classe 2

- IMDG-Pollution marine : YES

- N° de fiche de sécurité : F-D S-U

Transport aérien

- ICAO/IATA : Packaging instructions cargo : 203
Packaging instructions passenger: 203

- Désignation officielle de transport : AEROSOLS

- IATA : 2

Groupe d'emballage IATA : F

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : F

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 9 / 9

Révision nr : 5

Date : 27 / 9 / 2010

Remplace la fiche : 16 / 6 / 2008

AEDES AEDOL PH+**801715****14. Informations relatives au transport (suite)**

Groupe d'emballage IMO : F

14.5. Danger pour l'environnement

/

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

/

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non concerné

15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

DIRECTIVES ET REGLEMENTS EU APPLICABLES :

Règlement (EU) n° 453/2010 modifiant le règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances...tel que modifié.

Inflammabilité déterminée selon la Directive Générateur Aérosol 2008/47/CE du 8 Avril 2008

Directive européenne 98/8/CE du 16/02/98 relative à la mise sur le marché des produits biocides

- * **France** : Surveillance médicale spéciale selon l'arrêté du 11 juillet 1977 en raison de la présence de dérivés fluorés.
Tableau n°84 des maladies professionnelles : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

/

16. Autres informations

Texte des Phrases R du § 3 : R11 : Facilement inflammable.
R35 : Provoque de graves brûlures.
R48/22 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Autres données : Imp. DL4
Révision - Voir : *

Date d'impression : 27 / 6 / 2011

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité, sont conformes au REGLEMENT (UE) N°453/2010 annexe 2 modifiant le règlement 1907/2006.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

AEDES

75 Rue d'Orgemont 95210 Saint Gratien

Téléphone : 01-39-89-85-86

Télécopie : 01-39-89-86-44

e-mail : info@aedes.fr

Centre Antipoison - Tél :